

# Le prix du sauvetage : 276 millions

WALLONIE Depuis quinze ans, l'Institut du patrimoine veille aux chefs-d'œuvre en péril

- ▶ Une chapelle, une maison du peuple ou un château : la Wallonie mobilise des moyens considérables pour sauver des biens immobiliers en danger.
- ▶ L'Institut du patrimoine rassemble les énergies publiques et privées. Du pain sur la planche.

**A** Liège, la salle de l'Emulation a retrouvé tout son prestige et fait courir les foules. A Perwez, dans le Brabant wallon, la petite chapelle Saint-Roch (1636) a perdu ses fissures et ponctue l'entrée du village de sa belle façade blanche. A Enghien, en Hainaut mais dans la banlieue de Bruxelles, l'ancien couvent des Augustins (XVII<sup>e</sup> siècle) a été transformé par un investisseur privé en logements de standing.

Trois exemples parmi une petite cinquantaine d'autres qui figurent au bilan des quinze premières années d'existence de la direction des missions immobilières de l'Institut du patrimoine wallon (1). Les immeubles en question comptent parmi ceux qui ont bénéficié d'un chantier. Mais de nombreux autres font actuellement l'objet de réflexions sur leur avenir et de montages financiers plus ou moins avancés.

On peut citer en vrac et sans souci d'exhaustivité : les ruines du château de Walhain, le Grand Théâtre de Verviers, plusieurs chantiers autour de l'abbaye de Stavelot, la sacristie de l'abbaye de Bonne-Espérance à Estinnes et même les façades du parlement wallon à Namur...

Au total, plus de 275 millions d'euros ont été, sont ou seront mobilisés par l'Institut du patri-

moine wallon pour venir en aide à des chefs-d'œuvre architecturaux en péril, aux quatre coins de la Wallonie, ou à des propriétés régionales comme les moulins de Beez ou le béguinage de Mons.

Le sud du pays n'est pas avare en biens classés : on en recense actuellement 2.705. « Mais dans le cadre de sa mission de sauvetage de monuments en péril, l'Institut du patrimoine wallon intervient exclusivement pour ceux inscrits sur une liste par le gouvernement », explique Freddy Joris, l'administrateur général de l'IPW.

Cette liste rassemble les biens classés mais véritablement en danger. Elle fait l'objet d'une évaluation permanente. A ce jour, seuls 168 immeubles y ont figuré, soit 6 % à peine du patrimoine wallon classé.

Les missions confiées aux spécialistes de l'Institut sont très variées. Il s'agit d'abord de repérer les sites menacés par un péril grave et urgent, puis d'émettre un diagnostic et de travailler sur le sauvetage du bien et sa possible « seconde vie » une fois les travaux de restauration achevés.

« Nous sommes parfois confrontés à la mauvaise volonté du propriétaire, mais cela reste une attitude peu fréquente, souligne Freddy Joris. La plupart du temps, l'IPW s'efforce de recher-

cher avec ce dernier les projets de réaffectation possibles, de mobiliser les fonds nécessaires et d'accompagner le propriétaire jusqu'au démarrage du chantier. »

L'Institut wallon s'est aussi spécialisé dans les études de faisabilité des projets : « Un outil précieux qui permet aux opérateurs de voir clair dans les budgets à investir, mais aussi dans l'ampleur des travaux. »

Chaque dossier de sauvetage est évidemment particulier, selon l'état des constructions, le projet de reconversion ou le montage financier qui rassemble parfois des partenaires très variés qui travaillent main dans la main ou se succèdent au chevet d'un édifice à l'agonie. Les aides strictement consacrées à la restauration ne sont pas tout : « L'IPW doit continuer à être le mobilisateur des fonds complémentaires aux subsides réservés aux seules parties classées, conclut Freddy Joris. D'autres partenaires interviennent souvent : communes, sociétés de logement, outils culturels... »

Sans oublier les mécènes privés invités eux aussi à apporter leur écot à cette grande opération de sauvegarde. ■

ERIC DEFFET

## LES CHIFFRES

### 276

En millions d'euros, les investissements générés par la direction des missions immobilières de l'Institut du patrimoine wallon depuis sa création en 1999. Sur cette somme, les montants consacrés à des chantiers achevés ou en cours sont de l'ordre de 106 millions, auxquels il convient d'ajouter 34 millions pour les travaux réservés à des propriétés régionales. Le solde concerne donc des projets plus ou moins avancés.

### 88

En quinze ans, l'Institut du patrimoine wallon est intervenu sur 88 biens classés qui ont été sauvés de la destruction, restaurés et/ou réaffectés. Parmi ceux-ci, une quinzaine sont propriété de la Région wallonne. Les propriétaires des autres biens sont variés : communes, fabriques d'église, sociétés de logement, privés...

(1) L'IPW publie une brochure sur quinze années de réalisations. Elle est téléchargeable sur [www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)